

ENQUETE PUBLIQUE

Du 8 novembre 2021 au 17 décembre 2021

**DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT UN PROGRAMME
DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU HYDRAULIQUE
SUR LA PRESQU'ILE D'AMBES.**

AVIS et CONCLUSIONS

COMMISSAIRE ENQUETEUR PIERRE THIERCEAULT

I – OBJET de l'ENQUETE PUBLIQUE

L'objet de cette enquête publique porte sur une demande d'autorisation concernant un programme de travaux de réhabilitation du réseau hydraulique sur la presqu'île d'AMBES – Gironde, incluant une déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2022-2027.

Afin de protéger le territoire des inondations fluviales, de nombreuses digues ont été construites et tout un réseau interne de jalles et fossés permettent de stocker et d'évacuer les eaux.

A ce jour le mauvais état des jalles entraîne des dysfonctionnements hydrauliques sur la Presqu'île d'Ambès, notamment concernant l'évacuation des eaux d'inondations fluviales. Ainsi, il a été démontré l'intérêt et l'urgence des travaux à effectuer au droit des jalles de la Presqu'île afin d'améliorer ce fonctionnement hydraulique.

Le projet de travaux de réhabilitation du réseau des jalles présenté a pour objectifs :

- adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation.
- améliorer l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles.
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et ainsi, en réduire leur vulnérabilité.

II - CONCLUSIONS sur l'ORGANISATION et le DEROULEMENT de l'enquête publique et AVIS.

Sur l'organisation et le déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux règles imposées en matière de publicité en application de l'arrêté communautaire :

- Dans la presse par une parution dans deux journaux locaux, quinze jours avant le début de l'enquête et au cours des huit premiers jours de celle-ci.
- Par affichage dans les communes concernées et au siège de l'enquête à Bordeaux Métropole Pôle Territorial Rive Droite.
 - *L'affichage a fait l'objet d'un constat d'huissier et de contrôles ponctuels par le commissaire enquêteur lors des permanences.*
- Sur le site Internet de Bordeaux Métropole, et sur le site internet de chaque commune.
- Chaque mairie concernée disposait d'un dossier complet avant le début de l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique, Bordeaux Métropole Pôle Territorial Rive Droite.
- La durée de l'enquête publique a été de 35 jours consécutifs.
- 5 permanences ont été tenues en mairie.
- Un registre d'enquête a été mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête dans les mairies aux heures d'ouverture de celles-ci et lors des permanences du commissaire enquêteur ; un registre d'enquête était également mis à disposition du public au siège de l'enquête publique à Bordeaux Métropole Pôle Territorial Rive Droite.

- Le registre a été clos à l'issue de l'enquête, après réception de tous les registres, par le commissaire enquêteur.
- Aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête publique n'est à rapporter.
- Aucun aléa indépendant de l'enquête n'a empêché le public de participer dans de bonnes conditions.

L'organisation et le déroulement de l'enquête publique ont respecté scrupuleusement les règles régissant le droit des enquêtes publiques, les dispositions législatives et réglementaires.

Sur la participation du public

J'estime que :

- Le public a pu bénéficier de bonnes conditions matérielles pour prendre connaissance du dossier ;
- Les permanences, au nombre de 5, se sont déroulées dans un climat serein ;
- Le public a eu suffisamment de temps pour formuler ses observations, questions, critiques, suggestions ou contre-propositions ;
- Un ordinateur dédié était mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, à Bordeaux Métropole Pôle Territorial Rive Droite ;
- Il a eu également la possibilité de s'exprimer par voie électronique, à l'adresse indiquée dans l'arrêté communautaire. Cette adresse est restée opérationnelle durant toute la durée de l'enquête 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Je constate que,

Le public a été peu intéressé par cette enquête ; on recense 9 observations.

C'est le thème de l'entretien général du réseau qui est dominant, ou plutôt le manque d'entretien que ce soit les ponts sous les routes, les fossés du domaine public et privé, la destruction de certaines jalles qui ont suscité le plus grand nombre de contributions.

III – Conclusions sur l'analyse du projet

Sur le dossier soumis à enquête

Le dossier est complet et contient les pièces indispensables relatives au projet soumis à l'enquête.

Toutefois un document permettant de comprendre la cohérence du projet avec le plan de conversion des marais en zone d'expansion de crues aurait permis au public de s'assurer que tous les ouvrages seront utiles et suffisants.

Sur les objectifs du projet de travaux

Pour les travaux du projet d'adaptation et de gestion du réseau des jalles du marais de la presqu'île d'Ambès pour l'évacuation des eaux d'inondation fluviales, Bordeaux Métropole demande une déclaration d'intérêt général (D.I.G.) pour 5 ans dans le cadre de la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation, du maintien des usages liés à l'eau et des enjeux écologiques au sein du marais d'Ambès.

Par la nature des travaux à réaliser, l'opération est soumise au régime de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Je note que

13 jalles principales sont concernées par le projet qui s'inscrit dans l'application de la fiche action 5.7 du PAPI de l'estuaire de la Gironde.

Les principales orientations d'aménagement portent sur le reprofilage, le recalibrage et le traitement des singularités.

Je constate que

Beaucoup d'ouvrages , non concernés par ce projet sont hors d'usage ; il s'agit principalement des ponts sous les routes, des fossés privés ou publics devant alimenter le réseau principal.

Des jalles où fossés ont été comblés par les propriétaires sans aucune réaction de l'administration. Cet état de fait génère des désordres lors des inondations et est créateur de tensions entre riverains.

Protéger l'environnement et favoriser la biodiversité

Je note que :

-Le programme de travaux a reçu un avis favorable, avec réserve, de la Commission Nationale de Protection de la Nature.

-Le plan présenté propose un phasage des travaux cohérent avec le calendrier prévisionnel des interventions qui répond aux enjeux de protection pour l'environnement.

-La majorité des tronçons ont la possibilité d'être curés sans impacts notables sur la faune et la flore protégées sous réserve du respect des mesures présentées.

-Les aménagements permettent la réhabilitation de la fonctionnalité hydraulique de 6 jalles qui constituent des habitats et des axes de déplacements favorables pour le Brochet et des reconnexions aux frayères amont.

-A titre de compensation, Bordeaux Métropole a acté la constitution d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur une superficie de plus de 42 ha.

Je remarque que

-Un propriétaire est réticent à l'intervention des engins de travaux le long de sa jalle.

-Certains agriculteurs qui s'orientent vers l'agriculture Bio s'inquiètent de la pollution aux pesticides des déblais malgré les analyses effectuées.

La préservation et protection de l'environnement et des paysages sont correctement pris en compte, la collectivité montre une volonté forte de protection .

COMPATIBILITE du PROGRAMME

Je note que :

- Le programme est compatible avec la directive cadre sur l'Eau
- Le programme est cohérent avec l'ensemble des dispositions du SAGE Adour-Garonne qui s'y rattachent.
- Le programme est compatible avec les orientations du SAGE des Nappes Profondes de Gironde.
- Le programme est compatible avec le SAGE estuaire de la Gironde et Milieux Associés.
- Le programme est compatible avec le plan Départemental pour la protection des milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles.
- Le programme est compatible avec le règlement PPRI.

EN CONCLUSION

Ce réseau hydraulique participe pleinement à la protection des personnes (habitants et emplois) contre le risque d'inondation sur la presqu'île d'Ambès.

La défaillance de tous les acteurs chargés d'entretenir le réseau d'irrigation de la presqu'île d'Ambès remet actuellement en cause sa bonne fonctionnalité tant hydraulique qu'écologique.

L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles permettent de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité.

Par ailleurs, la mise en place d'un système hydraulique cohérent est un préalable à l'acceptabilité sociale des travaux d'entretien. En montrant que le système fonctionne de manière optimale, l'acceptation de la place des marais de la presqu'île en tant que zone d'expansion de crues sera plus aisée à démontrer dans le cadre de l'élaboration d'un schéma global d'aménagement.

Au regard de ces éléments, je donne un **AVIS FAVORABLE** au plan d'adaptation et de gestion du réseau des jalles du marais de la presqu'île d'Ambès pour l'évacuation des eaux d'inondations fluviales porté par Bordeaux Métropole ainsi qu'à la **Déclaration d'intérêt général** de ce projet.

J'invite toutefois le porteur du projet à respecter ses engagements vis-à-vis des riverains avant le début des travaux.

A Bordeaux le 14 janvier 2022

Pierre THIERCEAULT

